



BERGERIE

NOUVEAU 82:04

La production des moutons au Canada se divise en troupeaux d'élevage en stabulation ou troupeaux d'élevage de plein air. Les moutons en pâturage n'ont besoin que de peu de protection sauf au moment de l'agnelage. Les troupeaux en stabulation peuvent être en pâturage au cours de l'été, mais il faut leur assurer une protection l'hiver et pendant les périodes d'agnelage. L'élevage peut aussi se pratiquer en bergeries fermées toute l'année. Les moutons souffrent d'avantage des courants d'air et de l'humidité que des basses températures. Des remises ouvertes en façade sont suffisantes pour les protéger contre le vent et l'humidité. Quand l'agnelage se produit tôt au printemps ou par température rigoureuses il faut abriter les brebis et les agneaux nouveau-nés dans des bergeries fermées. Les plans de la présente série conviennent pour l'élevage aussi bien en stabulation que de plein air.

EMPLACEMENT Les bâtiments et les cases destinés aux moutons doivent être construits sur un sol perméable bien drainé. Il est préférable de choisir un terrain en pente avec exposition au sud. Un emplacement central pour les troupeaux de ferme permet de mieux éliminer les mouches autour des bâtiments tout en protégeant les bêtes contre les chiens et les prédateurs.

L'eau du toit des granges ne doit pas ruisseler sur le parc d'engraissement. On peut prévoir des gouttières pour éviter ce problème. La façade ouverte des bâtiments doit être protégée des vents dominants. Dans le climat sec et venteux des prairies, les clôtures à corral doivent être du type planches à claire-voie (20% poreux) pour assurer le maximum de protection contre le vent. Dans l'Est du pays, où le climat est plus humide, il est préférable d'utiliser des brise-vent de 3 m de hauteur sans ouverture sur les côtés exposés au vent.

VENTILATION Assurer une bonne ventilation dans les bâtiments qui sont destinés à l'élevage des moutons en stabulation permanente ou qui servent d'abris aux troupeaux en stabulation périodique ou de plein air. Pratiquer des ouvertures dans les avant-toits et faites des abris ouverts en façade pour obtenir un bon déplacement de l'air. Prévoir des panneaux amovibles ou à charnières pour améliorer la circulation de l'air au cours de l'été. Dans les bâtiments complètement fermés, utiliser des ventilateurs commandés par thermostats. Bien isoler le bâtiment pour réduire les pertes de chaleur et mieux commander la ventilation. Un pare-vapeur et un revêtement sur le mur intérieur seront nécessaires pour protéger l'isolant. On pourra avoir besoin de chauffage d'appoint pendant les hivers extrêmement froids.



Le Service de plans canadiens prépare des plans et des feuillets indiquant comment construire des bâtiments agricoles, des bâtiments d'élevage, des entrepôts et des installations modernes pour l'agriculture canadienne.

Ce feuillet contient des détails sur les parties composantes d'une construction rurale ou d'une pièce de matériel agricole. On peut obtenir un exemplaire de ce feuillet en s'adressant à l'ingénieur des services provinciaux de vulgarisation de la région ou à un conseiller agricole.

BERGERIE

PLAN M-4000

LOGEMENT DES OVINS

LOGEMENT	BREBIS ET BELIERS	AGNEAUX A L'ENGRAISSEMENT
Parc d'engraissement		
surface dure	1.4 m ² /tête	0.6 m ² /tête
terre*	6.5 m ² /tête	2.8 m ² /tête
Abri ouvert à l'avant		
surface de plancher	1.4 m ² /brebis gravide 0.93 M ² / brebis sèche	0.6 m ² /tête
hauteur de plafond	2.7 m min.	2.7 m min.
Planchers à claire-voie**		
surface par animal	0.65 m ²	0.4 m ²
% du plancher à claire-voie	100	100
largeur des fentes	19 mm	16 mm
largeur des lattes	50 à 75 mm	50 à 75 mm
Cases d'agnelage (pas à claire-voie)		
cases de récupération seulement	1.2 x 1.2 m min.	
case d'agnelage et de récupération	1.2 x 1.5 m min.	
Râtelier à fourrage		
longueur par tête	400 mm -alimentation en groupe 150 mm - alimentation en libre-service	300 mm - alimentation en groupe 100 mm -alimentation en libre-service
hauteur à la gorge	300 mm - races de petite taille 375 mm - races de grande taille	250 mm - races de petite taille 300 mm - races de grande taille
Stockage des aliments		
foin	1.4 kg/tête/jour (races de petite taille) 2.3 kg/tête/jour (races de grande taille)	0.9 kg/tête-jour
grain	0.15 kg/tête/jour	0.23 kg/tête-jour (entretien) 0.45 à 1.13 kg/tête-jour (finition)
Stockage de litière	0.34 kg/tête-jour	0.11 kg/tête-jour
Eau		
superficie	0.09 m ² /têtes	0.09 m ² /têtes

*N'utiliser les parcs d'engraissement à plancher de terre que lorsque la précipitation annuelle est inférieure à 500 mm. Dans ces parcs à plancher de terre, prévoir une bande d'alimentation en dur à proximité de chaque râtelier d'alimentation. Cette bande doit mesurer au moins 1.8 m de largeur ou être aussi large que le tracteur servant au nettoyage, et avoir une pente descendante de 1 :25 à partir du râtelier d'alimentation.

**A la place des planchers à claire-voie pour les brebis, béliers ou agneaux, on peut utiliser un treillis métallique de 25 x 50 mm fait d'une tôle déployée et aplatie de 4 mm. On peut recouvrir avec un panneau les planchers en treillis métallique déployé pour retenir la litière au moment de l'agnelage.